



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 5 juillet 2017

IRRIGATION

Le niveau de coupure d'été est franchi sur le bassin de la Dive du nord

Pour le bassin de la Dive du nord :

Le niveau piézométrique seuil de coupure d'été est franchi à l'indicateur de Cuhon 2 sur le bassin de la Dive du nord.

Les prélèvements d'eau en nappe destinés à l'irrigation agricole sont interdits à compter du vendredi 07 juillet 2017 (sauf dérogations cultures spéciales).

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 05 juillet 2017 un arrêté dans ce sens. Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du vendredi 7 juillet 2017, 8h00.

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09